

## Annexe II

### **Séminaire régional pour le Pacifique sur la mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : problèmes sociaux, économiques et environnementaux liés à la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes, tenu à Saint-Georges (Grenade), du 9 au 11 mai.**

#### **I. Introduction**

1. Dans sa résolution 65/119, l'Assemblée générale a proclamé la période 2011-2020 troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et invité les États Membres à redoubler d'efforts pour continuer d'appliquer le plan d'action pour la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (A/56/61, annexe) et à coopérer avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux pour le mettre à jour selon qu'il conviendrait et en faire la base du plan d'action pour la troisième Décennie.
2. Dans sa résolution 72/111, l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail du Comité spécial prévu pour 2018, qui comprenait la tenue d'un séminaire dans la région du Pacifique, qui serait organisé par le Comité et auquel participeraient les représentants de tous les territoires non autonomes.
3. Le séminaire avait pour objet de permettre au Comité spécial de recueillir les points de vue des représentants des territoires non autonomes, d'experts, de membres de la société civile et d'autres parties prenantes au processus de décolonisation, qui pourraient l'aider à déterminer les politiques et les moyens pratiques susceptibles d'être retenus dans le processus de décolonisation des Nations Unies. Les débats prévus dans le cadre du séminaire permettront au Comité d'analyser et d'évaluer, de façon réaliste et au cas par cas, la situation dans les territoires non autonomes ainsi que les moyens par lesquels le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale pourraient améliorer les programmes d'assistance aux territoires.
4. Les vues exposées par les participants devaient servir de base à un examen plus approfondi auquel procéderait le Comité spécial à sa session de fond à New York en juin 2018, en vue de soumettre à l'Assemblée générale des propositions concernant la réalisation des objectifs de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

#### **II. Organisation du séminaire**

5. Le séminaire a eu lieu à la Grenade du 9 au 11 mai 2018. Cinq séances se sont tenues, auxquelles ont participé des représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de territoires non autonomes, ainsi que des experts (voir appendice I). Le séminaire était organisé de manière à susciter un échange de vues franc et ouvert.
6. Les débats ont été animés par le Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi

de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, Walton Alfonso Webson, avec la participation des représentants des États Membres suivants du Comité : Antigua-et-Barbuda, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, Grenade, Indonésie, Iraq, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sierra Leone, Timor-Leste et Venezuela (République bolivarienne du). Les pays suivants ont participé en qualité d'observateurs : Algérie, Argentine, Espagne et Maroc. En outre, sept territoires non autonomes et cinq experts ont participé au séminaire.

7. À la 1<sup>re</sup> séance, le 9 mai, le Président a nommé Keisha McGuire Aniya (Grenade) et Yassi Maximin Brou (Côte d'Ivoire) Vice-Présidents du séminaire et Fred Sarufa (Papouasie-Nouvelle-Guinée) Rapporteur, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du séminaire.

8. L'ordre du jour du séminaire était le suivant :

1. Rôle du Comité spécial dans la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes, dans le cadre de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 conformément aux résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies visant à ne pas faire de laissés-pour-compte : stratégies et défis.
2. Perspectives des puissances administrantes, des gouvernements des territoires, des États Membres concernés et d'autres parties prenantes sur le processus de décolonisation :
  - a) Évolution de la situation politique et objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes :
    - i) Dans la région du Pacifique ;
    - ii) Dans la région des Caraïbes ;
    - iii) Dans d'autres régions ;
  - b) Financer le développement : mesures visant à résoudre les problèmes sociaux, économiques et environnementaux, et effets des catastrophes naturelles dans les territoires non autonomes.
3. Aide apportée aux territoires non autonomes aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies : rôle du système des Nations Unies.
4. Objectifs à court et à moyen terme permettant de faire progresser la décolonisation : stratégies et mesures pour le Comité spécial.
5. Recommandations

### **III. Travaux du séminaire**

#### **A. Ouverture du séminaire**

9. Le 10 mai, le Président du Comité spécial a ouvert le séminaire. Il a remercié le Gouvernement grenadien d'accueillir le séminaire, en rappelant que l'attachement indéfectible de ce pays à la cause de la décolonisation était bien connu et que le Comité spécial y avait déjà tenu deux séminaires précédemment, en 1992 et en 2007. Il a déclaré que la conviction de la nécessité de faire progresser le processus de décolonisation, constamment réaffirmée par l'Assemblée générale, faisait ressortir combien il est important de redoubler d'efforts pour que la Déclaration sur l'octroi de

l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux soit appliquée intégralement. Il a ajouté que le séminaire de 2018 offrait aussi une bonne occasion de réfléchir à la Semaine annuelle de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes, célébrée chaque année à partir du 25 mai, conformément à la résolution 54/91.

10. Le Ministre grenadien des affaires étrangères et du travail, Peter David, a également pris la parole lors de la cérémonie d'ouverture du séminaire. Il a déclaré que le séminaire pourrait influencer sur le cours futur du processus de décolonisation. Il a ajouté que la Grenade attachait beaucoup d'importance aux travaux du Comité spécial, en soulignant que le pays avait lui-même parcouru la voie de la décolonisation. Il a indiqué qu'il restait encore 17 territoires non autonomes, dont la plupart étaient des pays frères de la région des Caraïbes. Il a dit aussi que les territoires non autonomes demeuraient vulnérables aux catastrophes naturelles, notamment les ouragans et les cyclones, en rappelant les ravages causés par les ouragans Irma et Maria en 2017.

11. La Chef du Groupe de la décolonisation au Département des affaires politiques du Secrétariat a donné lecture d'un message du Secrétaire général, dans lequel il déclarait que les objectifs énoncés dans le Programme 2030 esquisaient un avenir commun de paix et de prospérité, et soulignait l'importance particulière de la mise en œuvre du programme pour les 17 territoires non autonomes, face aux défis des changements climatiques, de l'accès aux soins de santé, de la diversification économique, de la conservation des ressources marines et de la rareté de l'eau potable (voir appendice II)

## B. Déclarations et débats<sup>1</sup>

12. À la 1<sup>re</sup> séance, le 9 mai 2018, les représentants des pays suivants : Maroc, Grenade, Dominique, Cuba, République arabe syrienne, Timor-Leste, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Algérie et Sierra Leone ont fait des déclarations relatives au programme de travail<sup>2</sup>. Le Président a ensuite suspendu la séance. À la reprise, il a fait une déclaration. Les représentants de la Grenade, de Saint-Kitts-et-Nevis, de la Dominique, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la République arabe syrienne et de Cuba ont également fait des déclarations. Le Président a ensuite suspendu la séance. À la reprise, il a fait une nouvelle déclaration, et le séminaire a adopté son programme de travail (PRS/2018/CRP.2/Rev.1), tel que révisé oralement<sup>3</sup>.

13. À la même séance, le Président a appelé l'attention du Comité spécial sur le thème retenu pour 2018. Il a rappelé que, suivant la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Comité spécial a engagé un débat fructueux, soulignant qu'il importe de stimuler le développement économique et social durable des territoires. Dans sa résolution 72/92 sur les activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes, l'Assemblée a souligné l'importance d'un système des Nations Unies pour le développement qui soit ouvert à tous. Le Président a ajouté que, dans les observations finales du séminaire tenu à Saint-Vincent-et-les Grenadines en 2017, le Comité spécial avait recensé un certain nombre de questions relatives à la décolonisation qui s'étaient posées au cours de la troisième Décennie, comme les effets des changements climatiques, en particulier dans les territoires non autonomes, et avait aussi reconnu que les changements

<sup>1</sup> Les déclarations et documents d'analyse sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/decolonization/index.shtml>.

<sup>2</sup> Un résumé des déclarations détaillées figure dans le communiqué de presse de la séance, qui est disponible sur le site Web du Comité.

<sup>3</sup> On trouvera les documents du séminaire sur le site du Comité.

climatiques avaient encore accru la vulnérabilité écologique et économique de nombreux territoires non autonomes.

14. À la même séance également, un expert, Peter Clegg, a présenté un exposé. Les représentants de l'Indonésie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de la Sierra Leone, ainsi que Joseph Bossano (Gibraltar) ont fait des observations et des déclarations.

15. À la 2<sup>e</sup> séance, le 9 mai, les participants ont abordé la situation des territoires Non autonomes dans les Caraïbes et d'autres régions et ont entendu des exposés sur les questions de Gibraltar, de Montserrat, des îles Falkland (Malvinas)<sup>4</sup> et du Sahara occidental. Les participants ont également entendu l'exposé de l'experte Wilma Reveron Collazo concernant la situation à Porto Rico. Le Président a fait une déclaration et d'autres déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Cuba, Espagne, Argentine, Maroc, Nicaragua, Chili, Saint-Kitts-et-Nevis, Côte d'Ivoire, Timor-Leste, Dominique, Grenade, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Sierra Leone, Sainte-Lucie, République arabe syrienne, République bolivarienne du Venezuela et Papouasie-Nouvelle-Guinée. L'expert Luis Vernet a aussi fait une déclaration.

16. À la même séance, les participants ont entendu des exposés par visioconférence de Stephen O'Malley, au Bureau régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à la Barbade, et de Dale Alexander, au Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à la Trinité-et-Tobago. Les participants ont également entendu l'exposé d'un expert, Carlyle Corbin.

17. À la 3<sup>e</sup> séance, le 10 mai, les participants ont entendu l'exposé d'un expert, Sergei Cherniavsky. Les représentants de l'Indonésie, de Cuba, de l'Algérie et de la République arabe syrienne ont formulé des observations et des déclarations à ce sujet. D'autres participants ont également formulé des observations.

18. À la 4<sup>e</sup> séance, le 10 mai, les participants ont entendu trois représentants de territoires non autonomes de la région du Pacifique, ainsi que des exposés présentés par Eleasalo Vaalele Ale, sur la question des Samoa américaines, Amanda Blass, sur la question de Guam, et Engel Raygadas, sur la question de la Polynésie française. Les représentants des pays suivants ont également fait des déclarations : Cuba, Sierra Leone, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Indonésie, Antigua-et-Barbuda et Argentine. Engel Raygadas (Polynésie française), Roger Anthony Edwards [Îles Falkland (Malvinas)], Joseph Bossano (Gibraltar) et Ilan Anama Kiloé (Groupe du fer de lance mélanésien) ont également fait des déclarations.

19. Après la 4<sup>e</sup> séance, les membres du Comité spécial présents au séminaire ont tenu des consultations sur les projets de conclusions et de recommandations du séminaire.

### C. Clôture du séminaire

20. À la 5<sup>e</sup> séance, le 11 mai, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du séminaire, publié sous la cote PRS/2018/CRP.19/Rev.1, qui a été adopté.

21. À la même séance, les participants ont adopté par acclamation un projet de résolution dans lequel ils remerciaient le Gouvernement et la population grenadiens (voir appendice III).

<sup>4</sup> La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre les Gouvernements argentin et britannique.

22. À la même séance également, le Secrétaire permanent du Ministère grenadien des affaires étrangères a fait des observations finales, après quoi le Président a fait une déclaration finale.

#### **IV. Conclusions et recommandations**

23. Les membres du Comité spécial participant au séminaire ont rappelé la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et le rôle du Comité spécial, qui était d'examiner l'application de la Déclaration, de faire des propositions et des recommandations concernant les progrès accomplis et le degré d'application de la Déclaration et d'en rendre compte à l'Assemblée.

24. Les membres participants ont réaffirmé que les conclusions et recommandations des séminaires précédents demeuraient pertinentes.

25. En outre, conformément à l'article 9 du règlement intérieur du séminaire (A/AC.109/2018/19, annexe), les membres participants devaient présenter les conclusions et recommandations du séminaire au Comité spécial à sa session de fond, en juin 2018.

##### **A. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : problèmes sociaux, économiques et environnementaux liés à la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires**

26. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) Ont rappelé que la période 2011-2020 avait été proclamée troisième Décennie de l'élimination du colonialisme par l'Assemblée générale, évalué les progrès accomplis, examiné les méthodes de travail existantes et pris un nouvel élan en vue de mener à bien la tâche historique confiée au Comité spécial ;

b) Ont estimé que l'élimination du colonialisme constituait une des priorités de l'Organisation des Nations Unies et demeurait l'une des priorités pour la troisième Décennie internationale qui avait commencé en 2011, et ont insisté sur la nécessité de fournir un appui financier approprié au Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques du Secrétariat afin qu'il s'acquitte pleinement des mandats qui lui avaient été confiés par les États Membres ;

c) Ont réaffirmé le rôle joué par le Comité spécial en tant que principal cadre d'action pour faire avancer la décolonisation et pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action en vue de la réalisation des objectifs de la troisième Décennie, conformément à la résolution 65/119 de l'Assemblée générale, ainsi que pour suivre la situation dans les territoires ;

d) Ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies devait continuer de guider le processus politique vers la décolonisation avec le soutien résolu du Secrétaire général ainsi que des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, et ont insisté sur le fait que le soutien de l'Organisation des Nations Unies devait se poursuivre jusqu'à ce que toutes les questions liées à la décolonisation aient trouvé un règlement satisfaisant ;

e) Ont noté que l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1960, ne serait pas achevée tant qu'il resterait

des territoires non autonomes qui n'exercent pas leur droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions pertinentes relatives à tous les territoires concernés figurant à l'ordre du jour du Comité spécial, y compris celles adoptées par l'Assemblée et le Comité concernant des situations coloniales spéciales et particulières, et ont souligné que les droits inaliénables des peuples des territoires non autonomes devaient être protégés par l'Organisation des Nations Unies et le Comité en vertu de la Charte des Nations Unies et des résolutions 1514 (XV) et 1542 (XV) de l'Assemblée générale du 14 et du 15 décembre 1960 ;

f) Ont reconnu qu'il restait beaucoup à faire dans le domaine de la décolonisation mais ont salué les efforts déployés pour donner un nouvel élan aux travaux du Comité spécial compte tenu des mandats qui lui incombent ;

g) Ont recensé un certain nombre de questions relatives à la décolonisation qui se sont posées au cours de la troisième Décennie, comme les effets des changements climatiques, en particulier dans les territoires non autonomes, la crise économique et financière mondiale, le rôle de la coopération régionale, de l'éducation et de la sensibilisation du public, le rôle de la société civile, le rôle des femmes, l'autonomisation des groupes vulnérables et la nécessité de renforcer la capacité de s'auto-administrer totalement ;

h) Ont pris en considération la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale relative à la souveraineté des peuples sur leurs richesses et leurs ressources naturelles, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies relatives à la décolonisation ;

i) Ont souligné, compte tenu du caractère intersectoriel de la plupart des problèmes auxquels devaient faire face certains territoires non autonomes dans la dynamique d'un monde interconnecté, qu'il fallait s'employer, avec la participation des intéressés et au cas par cas, à continuer de renforcer les capacités administratives, la bonne gouvernance et la viabilité économique des territoires non autonomes, pour qu'ils puissent traiter ces problèmes dans une optique globale ;

j) Ont reconnu que les changements climatiques avaient encore accru la vulnérabilité écologique et économique de nombreux territoires non autonomes, et que la crise économique et financière mondiale actuelle avait fait ressortir la nécessité d'assurer leur viabilité économique et de diversifier leur tissu économique ;

k) Ont salué le rôle important que les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les accords régionaux jouaient en aidant de nombreux territoires non autonomes à faire face à divers problèmes nouveaux et, à cet égard, ont demandé à ces instances de continuer de participer aux travaux du Comité spécial, notamment en prenant part à ses séminaires régionaux sur la décolonisation sur son invitation et dans le cadre de sa session ordinaire, au titre des points pertinents de l'ordre du jour, et ont demandé au Comité d'élaborer des programmes de collaboration avec les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux résolutions applicables de l'Assemblée générale ;

l) Ont souligné que l'éducation et la sensibilisation du public, y compris des peuples autochtones, demeuraient des éléments essentiels de la décolonisation et, à cet égard, ont rappelé qu'il incombait aux puissances administrantes de veiller à ce que les peuples concernés soient en mesure de prendre des décisions avisées quant au statut politique futur de leur territoire, conformément aux résolutions et aux décisions de l'Organisation des Nations Unies et en ayant à l'esprit les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée a demandé aux puissances administrantes d'agir en coopération avec les gouvernements des territoires et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des

programmes d'éducation politique dans les territoires afin de faire prendre conscience aux populations de leur droit à l'autodétermination ;

m) Ont salué les appels lancés en faveur de l'exécution de projets conjoints visant à faire mieux connaître au public la nature du lien constitutionnel dans certains territoires et faisant intervenir l'Organisation des Nations Unies, les territoires non autonomes et les puissances administrantes, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies ;

n) Ont souligné le rôle important des femmes dans le processus de décolonisation, notamment dans l'éducation, l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des populations locales ;

o) Ont constaté l'importance du dialogue avec la société civile dans les territoires non autonomes et souligné qu'il fallait le renforcer, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies ;

p) Ont salué le rôle de la société civile, notamment des milieux d'affaires et des organisations non gouvernementales, pour ce qui est de faciliter le développement, la viabilité économique et le bien-être des peuples des territoires ;

q) Ont rappelé que l'examen des questions liées au statut et la révision de la constitution dans certains territoires non autonomes étaient des exercices délicats qui devaient répondre aux attentes de chaque territoire par rapport à son propre processus de décolonisation et passer, le cas échéant, par des consultations et des réunions de travail entre toutes les parties concernées ;

r) Ont rappelé que l'intensification des échanges et le renforcement de la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes demeuraient essentiels pour l'exécution du mandat de l'Organisation des Nations Unies concernant la décolonisation, en application de la résolution 72/111 et des autres résolutions sur la question, et que tous les intéressés en profiteraient, y compris les puissances administrantes et, à cet égard, ont regretté l'absence de représentants des puissances administrantes au séminaire de 2018 et ont invité de nouveau toutes les puissances administrantes à engager à l'avenir un dialogue constructif avec le Comité spécial ;

s) Ont rappelé que des progrès ne pourraient être réalisés sans la coopération active des puissances administrantes et, à cet égard, ont souligné qu'il semblait utile de solliciter encore une fois les bons offices du Secrétaire général dans ce processus ;

t) Ont souligné l'importance d'une participation pleine et effective des personnes invitées aux séminaires régionaux, conformément aux directives et au règlement intérieur des séminaires et, à cet égard, se sont déclarés profondément préoccupés par les obstacles bureaucratiques à cette participation et ont prié instamment toutes les parties prenantes de s'acquitter de l'ensemble de leurs tâches en temps utile et de manière responsable à cet effet ;

u) Ont souligné combien il importait que d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du Comité spécial prennent une part active aux travaux de ce dernier et, à cet égard, ont salué la participation de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Espagne et du Maroc au séminaire.



**B. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : problèmes sociaux, économiques et environnementaux dans le Pacifique liés à la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes, y compris la suite donnée au séminaire de 2017 pour les Caraïbes**

27. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation des Samoa américaines :

a) Ont accueilli avec satisfaction la déclaration faite par un représentant du Gouverneur des Samoa américaines et les renseignements fournis par celui-ci<sup>5</sup> ;

b) Ont pris note également de la déclaration faite par ce représentant, selon laquelle le peuple des Samoa américaines était satisfait des relations que son territoire entretenait avec les États-Unis, que l'on pouvait qualifier de solides, saines et bénéfiques pour la population et le gouvernement des Samoa américaines, et le principal avantage pour les Samoa américaines résidait dans la protection des droits fonciers des autochtones prévue dans l'Acte de cession ;

c) Ont également pris note des informations fournies par le représentant, indiquant que le statut politique des Samoa américaines en tant que territoire non incorporé et non organisé des États-Unis limitait leur capacité de s'administrer elles-mêmes et les soumettait aux décisions prises par la Puissance administrante ;

d) Ont en outre pris note de la déclaration faite par le représentant, selon laquelle certains aspects problématiques du mode d'administration du territoire et de ses relations avec la Puissance administrante devaient être améliorés, sachant qu'il était possible de trouver des solutions dans le cadre des systèmes politique et judiciaire de la Puissance administrante et que le gouvernement du territoire prenait des dispositions légales en vue de contrer les incidences de mesures fédérales défavorables et comptait, à cet égard, sur l'appui tacite de la communauté internationale ;

e) Ont rappelé la création en 2016 du Bureau du statut politique, de la révision de la Constitution et des relations avec le Gouvernement fédéral aux Samoa américaines et pris note des informations communiquées par le représentant, selon lesquelles le gouvernement des Samoa américaines prévoyait de solliciter un financement supplémentaire auprès de la Puissance administrante afin de poursuivre et de développer les activités du Bureau ;

En ce qui concerne la situation de Guam :

a) Ont accueilli avec satisfaction la déclaration faite par une représentante du Gouverneur de Guam et les renseignements fournis par celle-ci<sup>6</sup> ;

b) Ont rappelé leur préoccupation exprimée en 2017 au sujet de l'arrêt rendu par la Cour fédérale des États-Unis, qui fait actuellement l'objet d'un recours interjeté par le gouvernement du territoire, jugeant que la participation à un référendum sur l'autodétermination de Guam ne pouvait pas être limitée aux autochtones et que ce processus n'était donc pas constitutionnel, et ont aussi rappelé que le référendum avait, par conséquent, été suspendu et que les listes des personnes habilitées à participer ne pouvaient plus être complétées, comme l'exigeait la législation locale ;

<sup>5</sup> Le Procureur général.

<sup>6</sup> Directrice exécutive de la Commission de la décolonisation pour l'application et l'exercice de l'autodétermination du peuple chamorro.



c) Ont pris note de la déclaration faite par la représentante, qui a dressé le bilan de la situation à Guam depuis le séminaire de 2017, et notamment des difficultés financières rencontrées par le territoire et sur la procédure de recours auprès de la Puissance administrante concernant le référendum sur l'autodétermination de Guam ;

d) Se sont félicités de la participation active du gouvernement et du peuple de Guam aux activités du Comité spécial et de la Quatrième Commission en 2017 ;

e) Ont pris note de la demande formulée par le Gouverneur de Guam en 2017 au sujet de l'envoi d'une mission de visite dans le territoire, qui restait en suspens et que la représentante décrivait comme un moyen d'apporter un éclairage sur la quête d'autodétermination de l'île et de reconnaître les nouvelles difficultés rencontrées par Guam dans le processus de décolonisation ;

f) Ont pris note avec satisfaction des activités visant à faire progresser l'autodétermination menées par la Commission de la décolonisation de Guam, par les équipes spéciales chargées de sensibiliser le public à chaque option politique à Guam et par l'Université de Guam ;

g) Se sont félicités de la volonté du territoire d'avancer dans la poursuite de son autodétermination et de passer aux étapes suivantes de la décolonisation ;

En ce qui concerne la situation de la Polynésie française :

a) Ont accueilli avec satisfaction la déclaration faite par un représentant du gouvernement du territoire et les renseignements fournis par celui-ci<sup>7</sup> ;

b) Ont fait part de la préoccupation persistante du Comité spécial devant le fait que la Puissance administrante n'avait pas communiqué de renseignements sur le territoire comme l'exigeait l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies ;

c) Ont souligné, à cet égard, qu'il importait de collecter des informations étoffées et fiables sur la situation dans le territoire afin de compléter le document de travail établi par le Secrétariat ;

d) Ont pris note de la déclaration faite par le représentant, qui a indiqué que la Polynésie française avait un large degré d'autonomie et n'était pas soumise à la domination coloniale ou à la persécution, a fait observer que le territoire, sans s'arrêter aux trois options pour l'autodétermination, avait choisi un statut de large autonomie et a souligné que, depuis son adhésion au Forum des îles du Pacifique en septembre 2016, le territoire s'employait à renforcer l'intégration régionale, notamment par ses efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable et par sa première participation à la huitième Réunion des dirigeants des Îles du Pacifique, tenue au Japon les 18 et 19 mai 2018 ;

e) Ont aussi pris note des informations fournies par le représentant, selon lesquelles le territoire avait récemment organisé des élections législatives, qui avaient donné la majorité aux partis autonomistes, et ont en outre pris note de la demande formulée par le représentant invitant le Comité spécial à se prononcer sur les possibilités de retrait de la liste et de modification du statut ;

En ce qui concerne la situation de la Nouvelle-Calédonie :

a) Ont constaté avec regret l'absence de participants néo-calédoniens au séminaire ;

b) Ont également pris note des informations communiquées par le représentant du Secrétariat du Groupe du fer de lance mélanésien concernant

<sup>7</sup> Directeur du Bureau des affaires internationales, Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique, Bureau du Président.

l'engagement du Groupe en Nouvelle-Calédonie et sa détermination à aider le peuple kanak en offrant des bourses d'enseignement supérieur et des possibilités d'emploi dans les États membres du Groupe du fer de lance mélanésien, afin de renforcer les capacités nécessaires dans le territoire ;

c) Ont convenu, dans ce contexte, de l'importance de l'éducation et du renforcement des capacités de la population de la Nouvelle-Calédonie, en particulier des jeunes ;

d) Se sont félicités de l'envoi de la mission de visite de 2018 dans le territoire, dans le cadre du suivi de la mission de visite de 2014, avant le référendum sur l'autodétermination qui aura lieu le 4 novembre 2018 ;

e) Ont pris note de la visite de niveau ministériel du Groupe du fer de lance mélanésien en Nouvelle-Calédonie du 3 au 5 mai 2018 et de sa réunion avec le Président de la République française, où les discussions ont porté essentiellement sur les problèmes à résoudre touchant notamment à la biodiversité, aux changements climatiques et au développement durable ;

En ce qui concerne la situation des Tokélaou :

Ont accueilli avec satisfaction la communication écrite présentée lors du séminaire par l'Ulu-o-Tokélaou.

### **C. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : problèmes sociaux, économiques et environnementaux dans les Caraïbes liés à la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes, y compris la suite donnée au séminaire de 2017 pour les Caraïbes**

28. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation de Montserrat :

a) Ont accueilli avec satisfaction la déclaration faite par le Premier Ministre de Montserrat et les renseignements fournis par celui-ci ;

b) Ont pris note de la déclaration du Premier Ministre, dans laquelle celui-ci a souligné que Montserrat était un territoire à décoloniser et qu'il convenait d'annuler la demande, faite précédemment, visant à supprimer la question de Montserrat de l'ordre du jour du Comité spécial ;

c) Ont aussi pris note des informations communiquées, selon lesquelles l'île ne pourrait pas atteindre ses objectifs de développement si elle restait dépendante sur le plan économique, sachant qu'elle faisait aussi face à d'autres difficultés financières, et le Comité spécial devrait intervenir, en qualité de partenaire neutre, pour permettre à Montserrat d'obtenir les fonds nécessaires à la reconstruction des infrastructures essentielles détruites et à l'aide aux personnes évacuées lors de l'éruption volcanique de 1995 ;

d) Ont pris note de la demande formulée par le Premier Ministre de Montserrat au sujet de l'envoi d'une mission de visite du Comité spécial dans le territoire, qui pourrait également comprendre des réunions avec des personnes évacuées au Royaume-Uni, à Antigua-et-Barbuda, et aux États-Unis et ont également pris note de l'intention de Montserrat de participer à la session de fond du Comité spécial en juin 2018.

En ce qui concerne la situation de Porto Rico :

a) Se sont félicités de la participation de l'experte de Porto Rico, qui a exprimé ses vues sur le processus de décolonisation, en particulier sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) Ont pris note de l'exposé fait par l'experte de Porto Rico, qui a expliqué les obstacles et les défis rencontrés par Porto Rico après le passage dévastateur des ouragans Irma et Maria en septembre 2017 et qui a déclaré que l'absence de souveraineté empêchait le peuple portoricain de demander ou de recevoir une aide vitale des différents pays et des organismes et programmes des Nations Unies qui avaient offert leur assistance ;

c) Ont également noté que, dans son exposé, l'experte avait indiqué que la dévastation de Porto Rico causée par les ouragans avait été aggravée par les mesures d'austérité imposées par un Comité de supervision et de gestion des affaires financières nommé par le Président des États-Unis, ciblant le système scolaire public, l'Université d'État de Porto Rico, les droits du travail et la réduction des services publics et des prestations ;

d) Ont noté en outre que, dans son exposé, l'experte avait insisté sur l'importance, pour les petits territoires insulaires non autonomes, de comprendre et d'étudier les effets néfastes des changements climatiques, de s'y préparer et d'agir efficacement pour les atténuer et les combattre, en tenant compte des réalités et de l'environnement géographique particuliers, et qu'elle avait expliqué que les puissances administrantes représentaient un obstacle à l'adoption de politiques publiques indispensables.

**D. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : problèmes sociaux, économiques et environnementaux dans les autres régions liées à la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes, y compris la suite donnée au séminaire de 2017 pour les Caraïbes**

29. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation des Îles Falkland (Malvinas) :

Ont rappelé que l'Assemblée générale et le Comité spécial avaient demandé, dans leurs résolutions et décisions, la reprise des négociations entre les Gouvernements argentin et britannique en vue de trouver une solution durable au conflit de souveraineté, en tenant compte des intérêts de la population du territoire, conformément à la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée et à celles adoptées ultérieurement par les organes de l'Organisation des Nations Unies, dont la résolution 31/49, dans laquelle l'Assemblée avait fait appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les Îles passaient par le processus qu'elle avait recommandé, et ont demandé de nouveau au Secrétaire général d'intensifier ses efforts dans le cadre de sa mission de bons offices, conformément aux résolutions de l'Assemblée et du Comité sur la question ;

En ce qui concerne la situation de Gibraltar :

Ont rappelé que l'Espagne et le Royaume-Uni devaient répondre à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies et entamer des pourparlers sur la question de Gibraltar afin d'apporter une solution définitive et négociée à ce différend, dans l'esprit de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, compte tenu des intérêts de la population de Gibraltar, des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ce sujet et des principes applicables et conformément à la Charte des Nations Unies, ont constaté que, le Forum tripartite de dialogue sur Gibraltar ayant cessé d'exister, l'Espagne et le Royaume-Uni tentaient de mettre en place un nouveau mécanisme de coopération locale dans l'intérêt du bien-être social et du développement économique régional, auquel participeraient les autorités locales de Gibraltar et les autorités espagnoles locales et régionales compétentes, et ont dit espérer que ce mécanisme serait rapidement mis en œuvre ;

En ce qui concerne la situation du Sahara occidental :

Ont rappelé le mandat du Comité spécial concernant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, réaffirmé toutes les résolutions de l'Assemblée générale et appuyé toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la question du Sahara occidental, ainsi que l'engagement pris par le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour le Sahara occidental de trouver une solution à la question du Sahara occidental ; ont souligné qu'il fallait s'efforcer à nouveau de trouver une solution politique durable à la question ; ont demandé aux parties de continuer de faire preuve de volonté politique et d'œuvrer dans une atmosphère propice au dialogue afin d'entrer dans une phase plus active de négociations sur les questions de fond, pour assurer l'application des résolutions susmentionnées et le succès des négociations ; ont renouvelé la demande faite aux parties à l'occasion des séminaires régionaux précédents de poursuivre ces négociations sous les auspices du Secrétaire général, de bonne foi et sans conditions préalables, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui favorise l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

## **E. Rôle du système des Nations Unies dans l'assistance aux territoires non autonomes**

30. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) Se sont félicités de la participation par visioconférence des représentants de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont pris note des informations communiquées et ont remercié le Président d'avoir lancé des invitations, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 72/111, aux organismes suivants : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), CEPALC, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, UNICEF, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), Programme alimentaire mondial, Banque mondiale, PNUD, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et Organisation mondiale de la Santé ;

b) Ont engagé tous les organismes, fonds et programmes, ainsi que les autres organismes du système des Nations Unies, à participer davantage aux travaux du Comité spécial, y compris aux prochains séminaires régionaux sur la décolonisation, sur invitation du Comité spécial, sachant qu'il était de leur responsabilité de veiller à l'application intégrale et effective de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

c) Ont appuyé le renforcement du rôle joué par les commissions régionales des Nations Unies afin d'encourager et d'élargir la participation des territoires non autonomes en tant que membres associés, en particulier aux activités du Comité de développement et de coopération des Caraïbes de la CEPALC et de la CESAP, conformément à leur mandat et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la décolonisation ;

d) Ont pris note de l'exposé de l'expert sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies en général dans la fourniture d'une assistance aux territoires non autonomes, qui a mis en avant la nécessité de ne pas envisager le développement économique et social des territoires séparément du processus de décolonisation et a renvoyé à une étude menée en 2017 pour la CEPALC sur l'intégration des territoires dans les programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies et sur les principaux obstacles que ceux-ci rencontrent dans leurs efforts pour réaliser les objectifs de développement durable.

## **F. Suggestions et propositions pour la troisième Décennie**

31. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) Ont réaffirmé, conformément à la Charte des Nations Unies et aux autres instruments applicables du droit international, que tous les peuples avaient le droit de disposer d'eux-mêmes et pouvaient, en vertu de ce droit, déterminer librement leur statut politique et s'employer librement à réaliser leur développement économique, social et culturel ;

b) Ont réaffirmé également que toute tentative de briser en tout ou en partie l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays était incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies ;

c) Ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies avait un rôle permanent et utile à jouer dans le processus de décolonisation, que le mandat du Comité spécial constituait un grand programme de l'Organisation et que celle-ci devait maintenir son appui jusqu'à ce que tous les problèmes de décolonisation en suspens et toutes les questions de suivi connexes soient réglés de manière satisfaisante, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'ONU ;

d) Ont réaffirmé le rôle joué par le Comité spécial en tant que principal cadre d'action pour faire avancer la décolonisation et suivre la situation dans les territoires ;

e) Ont souligné qu'il importait que le Comité spécial adopte d'urgence une stratégie anticipative et clairement définie, ainsi que des moyens d'exécuter plus efficacement son mandat, pour la réalisation de l'objectif de décolonisation des territoires non autonomes inscrits sur la liste de l'ONU et qu'il lui fallait continuer d'aborder chaque cas dans un esprit d'ouverture, se fonder sur les possibilités existantes et insuffler plus de dynamisme au processus de décolonisation, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'ONU ;

f) Ont réaffirmé leur soutien à la participation des territoires non autonomes aux commissions régionales de l'ONU les concernant et aux institutions spécialisées du système des Nations Unies et ont préconisé le renforcement de la participation des territoires non autonomes aux programmes et activités du système des Nations Unies et l'accélération du processus de décolonisation ;

g) Compte tenu de la contribution des diverses organisations régionales et des accords régionaux au renforcement des capacités des territoires non autonomes, ont recommandé que la participation effective de ces derniers aux travaux des organisations et accords concernés soit facilitée, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et grâce aux mécanismes appropriés, de même que le renforcement d'une coopération régionale plus concrète et plus fonctionnelle dans différents domaines tels que la gouvernance, la préparation aux catastrophes naturelles, les changements climatiques et l'autonomisation des populations locales ;

h) Compte tenu également du rôle important joué par les organisations régionales et les accords régionaux dans l'assistance aux territoires non autonomes concernés et en appui aux processus de décolonisation, ont suggéré que le Comité spécial, conformément à son mandat et aux résolutions et décisions des organes de l'ONU, renforce ses échanges et sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes ;

i) Tirant des enseignements de la tenue des séminaires régionaux annuels, ont souligné qu'il importait que le Comité spécial envisage de mettre à jour le règlement intérieur du séminaire afin d'accorder dans l'ordre du jour une attention égale et appropriée à chaque territoire ;

j) S'agissant de la sensibilisation des peuples des territoires non autonomes aux questions liées à la décolonisation, ont recommandé au Comité spécial, en collaboration avec le Département de l'information du Secrétariat, de s'employer activement à chercher des modalités nouvelles et créatives pour promouvoir une campagne de sensibilisation visant à donner aux peuples des territoires une meilleure compréhension des options en matière d'autodétermination, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'ONU relatives à la décolonisation, de compléter les efforts actuellement déployés et de veiller à ce que les informations fournies parviennent effectivement aux peuples des territoires non autonomes ;

k) Afin de maintenir l'attention mondiale sur le processus de décolonisation, ont également recommandé au Comité spécial d'organiser des activités à l'occasion de la Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes, notamment :

i) De tenir une réunion spéciale consacrée à la Semaine de la solidarité et d'y inviter le Secrétaire général, le Président du Conseil de sécurité, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social et le Président du Conseil de tutelle ;

ii) D'organiser à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld une exposition de documents consacrée à l'histoire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

iii) D'organiser au Siège une exposition photographique sur l'histoire du Comité spécial, qui présenterait des photographies et d'autres matériels audiovisuels provenant des archives du Département de l'information ;

iv) D'organiser au Siège une projection de documentaires et une exposition audiovisuelle sur les mouvements de libération dans les territoires ;

v) D'organiser, sur la Radio des Nations Unies, une émission-débat avec le Président du Comité spécial, qui pourrait par la suite être diffusée sur les stations de radio locales collaborant avec le Département de l'information dans la diffusion des produits d'information des Nations Unies ;

l) Ont suggéré que le Comité spécial constitue, en coopération avec le Département de l'information et le Département des affaires politiques du Secrétariat, un dossier de presse sur la décolonisation, qui donne des renseignements essentiels sur la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la liste des territoires non autonomes et d'autres éléments d'information pertinents pour faire en sorte que les journalistes abordent la question de la décolonisation de manière satisfaisante, ont suggéré que ce dossier soit diffusé, en version papier et en version électronique, auprès des médias locaux du pays hôte du séminaire régional annuel et ont affirmé que toutes les publications susceptibles de constituer un tel dossier étaient déjà disponibles ;

m) Ont recommandé que le Comité spécial forge des liens de collaboration étroits avec les organisations non gouvernementales s'intéressant à la question de la décolonisation, principalement celles des territoires non autonomes, et, comme premier pas dans cette direction, demande au Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques du Secrétariat de dresser une liste des organisations qui ont des connaissances spécialisées dans ce domaine, en s'inspirant de la liste actuelle des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2016/INF/5) et en vérifiant les antécédents des organisations non gouvernementales non encore dotées de ce statut, sans oublier qu'il faut veiller à ce que les organisations choisies comme partenaires respectent les idéaux de l'ONU et ne mènent pas d'activités contre certains États Membres ;

n) Ont affirmé que toutes ces activités seraient, bien entendu, dûment couvertes par les médias de l'Organisation des Nations Unies et diffusées à l'échelle mondiale par les Centres d'information des Nations Unies ;

o) Au sujet de l'éducation, ont proposé que les gouvernements des territoires concernés et les puissances administrantes envisagent d'inscrire les questions liées à la décolonisation au programme de l'enseignement scolaire dans les territoires non autonomes ;

p) En ce qui concerne les processus d'examen liés au statut et à la constitution et le processus de décolonisation en général, ont souligné que ces processus devaient être abordés au cas par cas, dans le respect des droits de l'homme et d'une manière transparente, responsable, sans exclusive, avec la participation des peuples concernés, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'ONU relatives à la décolonisation ainsi qu'aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ;

q) En ce qui concerne les relations avec les puissances administrantes, ont conseillé au Comité spécial de continuer de cultiver et de renforcer les échanges et la coopération avec les puissances administrantes par différents moyens, notamment par un dialogue dans le cadre de réunions de travail informelles, et ont réaffirmé que toutes les puissances administrantes, en particulier celles qui ne l'avaient pas encore fait, devaient participer de manière effective aux travaux du Comité spécial ;

r) À cet égard, ont souligné qu'il importait au plus haut point d'intensifier l'action visant à renforcer la communication et la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes, et ont prié instamment le Comité spécial de continuer d'étudier et de rechercher les possibilités d'échanges concertés sur cette question, dans des cadres tant officiels qu'officieux, en vue de faire avancer, au cas par cas, la décolonisation pendant la troisième Décennie internationale ;



s) Ont souligné également qu'il importait au plus haut point de redoubler d'efforts en vue de consolider les relations du Comité spécial avec d'autres États Membres concernés, parties intéressées, experts et organisations de la société civile des territoires non autonomes, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies ;

t) Eu égard à la contribution précieuse des représentants des territoires non autonomes au séminaire, ont rappelé que le Comité spécial, en utilisant le dispositif approprié et avec l'aide du Secrétariat, devait continuer à œuvrer en faveur d'une pleine participation de représentants des territoires non autonomes aux futurs séminaires et que les puissances administrantes devaient faciliter la participation des représentants élus des territoires à ces séminaires, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'ONU ;

u) Ont souligné qu'il importait de renforcer les relations entre les territoires non autonomes, en particulier pour ce qui était d'échanger des informations les concernant et, à ce sujet, ont pris note de la proposition d'un représentant d'un territoire non autonome en faveur de la création d'un réseau regroupant ces territoires ;

v) À cet égard, ont insisté sur le fait que le Comité spécial devait continuer de moderniser ses méthodes de travail et d'affiner sa capacité de conduire les séminaires de façon innovante afin qu'un plus grand nombre de membres participent aux séminaires régionaux avec un financement de l'ONU, ce qui permettrait au Comité spécial de mieux comprendre les vues des peuples des territoires non autonomes, conformément aux résolutions des organes de l'ONU sur la décolonisation ;

w) En ce qui concerne le rôle du système des Nations Unies dans l'assistance aux territoires non autonomes, ont souligné que les institutions spécialisées et organismes compétents des Nations Unies devaient participer aux travaux du Comité spécial et s'employer plus activement, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et grâce au mécanisme approprié, à fournir une assistance à ces territoires et qu'à cet égard, il avait été proposé que le Comité demande au Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, d'encourager la collaboration active entre les organisations internationales du système des Nations Unies et le Comité et ont souligné que le Comité devait élaborer des modalités propres à promouvoir la participation de ces institutions et organismes, notamment en améliorant la communication pour les inciter à participer aux séminaires régionaux afin de dialoguer avec le Comité spécial et de rendre compte de l'action menée dans les territoires ;

x) Ont conseillé au Comité spécial de mettre au point des modalités qui lui permettraient de mieux évaluer, au cas par cas, le stade actuel de décolonisation et d'autodétermination de chaque territoire non autonome, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'ONU, afin de disposer ainsi d'une liste récapitulant les progrès accomplis et ce qu'il restait à faire, et ont invité le Comité spécial à concevoir une idée de projet en ce sens ;

y) Ont rappelé que le Comité spécial devait continuer de s'employer à envoyer des missions de visite dans les territoires non autonomes, avec la participation du gouvernement du territoire et de la Puissance administrante concernés, au cas par cas et conformément à la résolution [72/111](#) de l'Assemblée générale et d'autres résolutions pertinentes des organes de l'ONU et, à cet égard, ont pris note de l'intérêt exprimé lors du séminaire pour les missions de visite et les missions spéciales ;

z) Ont réaffirmé que le processus de décolonisation ne serait achevé que lorsque toutes les questions liées à la décolonisation et les questions de suivi connexes encore en suspens auraient trouvé un règlement satisfaisant dans le cadre des résolutions des organes de l'ONU ;

aa) Dans le cadre de la troisième Décennie, ont souligné que le Comité spécial devait continuer de faire le bilan des difficultés qui se posaient dans le processus de décolonisation et des possibilités existantes et élaborer un plan d'action pragmatique pour la troisième Décennie en vue de faire avancer le processus de décolonisation ;

bb) Ont encouragé les puissances administrantes à communiquer au Comité spécial, conformément à l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les territoires non autonomes.

## Appendice I

### Liste des participants

#### Membres du Comité spécial

Antigua-et-Barbuda (Président)	Walton Alfonso Webson <sup>1</sup> Claxton Jessie Curtis Duberry <sup>1</sup> Chantal Phillip Asha Challenger
Chili	Pablo Ignacio Callis Giragossian
Chine	Sun Sen Wang Nan
Côte d'Ivoire	Yassi Maximin Brou <sup>1</sup>
Cuba	Humberto Rivero Rosario <sup>1</sup>
Dominique	Loreen Ruth Bannis-Roberts
Grenade	Peter David Alva Browne Keisha Aniya McGuire Michael Mitchell Nerissa Williams T. Adrian Joseph
Indonésie	Ina Hagniningtyas Krisnamurthi Indah Nuria Savitri <sup>1</sup>
Iraq	Mohammed Qasim Karem Karem
Nicaragua	Wendy Palma Gomez
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Fred Sarufa <sup>1</sup>
République arabe syrienne	Ammar Awad <sup>1</sup>
Saint-Kitts-et-Nevis	Sam Terence Condor <sup>1</sup>
Sainte-Lucie	Shauna Charles Nancy Charles
Sierra Leone	Amadu Koroma <sup>1</sup> Victor Abdulai Sheriff
Timor-Leste	Leoneto Mantilo
Venezuela (République bolivarienne du)	Naidely Alvarez Fajardo

<sup>1</sup> Membre de la délégation officielle du Comité spécial.

**États Membres de l'Organisation  
des Nations Unies**

Algérie	Sabri Boukadoum Mohammed Bessedik Zaina Benhabouche
Argentine	Gonzalo S. Mazzeo Federico Horak
Espagne	Francisca Pedrós Carretero
Maroc	Omar Hilale Abderrahim Kadmiri Redouane Houssaini Khaddad El Moussaoui Omar Kadiri Mohammed Loulichki Majdoline Mouflih Adil Lyamani Zhor Saidi Zineb Tanga Hamza Chbihi

**Territoires non autonomes**

Îles Falkland (Malvinas) <sup>2</sup>	Roger Anthony Edwards
Gibraltar	Joseph Bossano Ronald Coram
Guam	Amanda Francel Blas
Montserrat	Donaldson Romeo
Polynésie française	Engel Raygadas
Sahara occidental	Mansor Sidi Mohamed (Front Polisario) Sidi Mohamed Omar (Front Polisario) Sueilima Tieb Ahmed Salem (Front Polisario) Mhamed Abba Ghalla Bahiya

<sup>2</sup> La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre les Gouvernements argentin et britannique.

Samoa américaines

Eleasalo Vaalele Ale

John Fiu Saelua

**Fonds et programmes du système des Nations Unies**

Programme des Nations Unies pour le  
développement

Stephen O'Malley

**Organismes du système des Nations Unies**

Commission économique pour l'Amérique  
latine et les Caraïbes

Sandy Alexander

**Organisations régionales**

Groupe du fer de lance mélanésien

Ilan Anama Kiloe

**Experts**

Sergei Cherniavsky

Peter Clegg

Carlyle Corbin

Wilma Reverón-Collazo

Luis Vernet

## **Appendice II**

### **Message du Secrétaire général à l'occasion du séminaire régional pour le Pacifique**

#### **Prononcé par la Chef du Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques**

C'est avec un grand plaisir que j'accueille le séminaire régional pour le Pacifique du Comité spécial de la décolonisation. Je remercie le peuple et le Gouvernement grenadiens d'accueillir un séminaire régional pour la troisième fois, après deux réunions analogues en 1992 et en 2007.

Le présent séminaire régional est l'occasion d'examiner la situation dans les 17 derniers territoires non autonomes d'un point de vue politique et de réfléchir aux défis à relever, sur le plan socioéconomique, environnemental et culturel, afin de mener à bien les processus de décolonisation dans chacun de ces territoires.

L'accent mis cette année sur les objectifs de développement durable dans le contexte des territoires non autonomes est particulièrement opportun. Les objectifs de développement durable, énoncés dans le Programme 2030, esquissent un avenir commun de paix et de prospérité. Pour les 17 territoires non autonomes confrontés aux défis des changements climatiques, de l'accès aux soins de santé, de la diversification des économies, de la conservation des ressources marines et de la rareté de l'eau potable, la mise en œuvre du Programme revêt une importance particulière.

Le Comité spécial, dans l'exécution de son mandat en matière de décolonisation, peut aider les territoires à prendre des mesures en faveur d'un monde plus viable. Il ne peut toutefois pas agir seul. Toutes les parties doivent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et aux progrès du processus de décolonisation.

La décolonisation est encore incomplète. Ce qu'il nous faut aujourd'hui pour accomplir cette tâche monumentale, c'est une volonté politique, de la créativité et une action en partenariat. Je vous souhaite des débats productifs qui contribuent à ce travail essentiel.

## Appendice III

### Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple grenadiens

*Les participants au séminaire régional pour le Pacifique,*

*S'étant réunis à Saint-Georges du 9 au 11 mai 2018 pour examiner les défis et les possibilités que présente le processus de décolonisation dans le monde d'aujourd'hui,*

*Ayant entendu l'importante déclaration faite à l'ouverture du séminaire par le Ministre des affaires étrangères et du travail,*

*Prenant note des importantes déclarations faites par les représentants des territoires non autonomes,*

*Expriment leur profonde gratitude au Gouvernement et au peuple grenadiens pour avoir fourni au Comité spécial les équipements nécessaires à la tenue de son séminaire, pour la remarquable contribution qu'ils ont apportée au succès du séminaire et, en particulier, pour la très grande générosité de leur accueil et pour la chaleur et la cordialité réservées aux participants tout au long de leur séjour à la Grenade.*

